Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 14/03/2024 à 16h24
Réference de l'AR : 051-200055622-20240311-11032024_09-DE
Affiché le 14/03/2024 ; Certifié exécutoire le 14/03/2024

CONSEIL MUNICIPAL
29 JANVIER 2024
PROCES-VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 29 janvier à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 janvier, s'est tenu, dans la salle du conseil de la mairie de Mareuil sur Aÿ, commune déléguée d'Aÿ-Champagne, sous la présidence de Madame Patricia Mehenni, 1ère adjointe à l'ouverture, en l'absence de M. le Maire, D. Lévêque (article L. 2122-17 du CGCT).

Madame Patricia Mehenni déclare la séance ouverte.

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 nomme à l'unanimité, Pierre CAZE en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33 dont 33 en exercice et 24 présents à l'ouverture de cette séance.

ETAIENT PRESENTS : Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Aÿ et adjoint de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Pierre Cazé, Agnès Michaut, Betty Van Sante, Maires-adjoints de la commune nouvelle et adjoints de la commune déléguée d'Aÿ ; Léa Graincourt, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ; Brigitte Philippe, maire-adjoint de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Madeleine Bierel, Daniel Lehmann, Pol Roger, Jean-Claude Raffy, Nicolas Bonanfant, Gaëlle Stock, Arnaud Jacquart, Baptiste Parant, Sandrine Dailly, Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Nathalie Charbaut, Vincent Droin, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Dominique Lévêque, Maire, représenté par P.Mehenni ; Dominique Collard, Maire-délégué de la Commune de Mareuil-sur-Aÿ et adjoint de la Commune nouvelle représenté par L. Graincourt; Frédérique Bianchini, maire-adjoint de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil représentée par A. Michaut; Régis Fliniaux, représenté par P. Roger ; Maye Baudette, représentée par A. Jacquart ; Romain Lefèvre, représentémeaux
par M. Bénard-Louis, Sébastien Dervin, représenté par J-F. Rondelli ; conseillers municipaux.

EXCUSES NON REPRESENTES : Corinne Mongeard, Maryline Kerner, conseillères municipales

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2024

1. **ADMINISTRATION : approbation du PV du conseil municipal du 11 décembre 2023**

2. **FINANCES : coupes de bois dans la forêt communale d'Aÿ-Champagne -assiette 2024**

3. **FINANCES : Acquisition d'un jardin situé au lieudit La Planchette à Aÿ**

4. **SUBVENTION : attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'achat de tenues sportives de l'association la Cie des Archers de Mareuil-sur-Aÿ**

5. **SUBVENTION : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Lire et Faire Lire dans la Marne**

6. **SUBVENTION : demandes de subvention pour l'installation d'une structure d'escalade en bloc**

7. **SUBVENTION : modification du projet d'installation de panneaux photovoltaïques et demandes de subvention**

8. **JURIDIQUE : convention relative à la prise en charge du coût de raccordement électrique du terrain situé 18 rue des Carelles à Aÿ-Champagne – refacturation MHCS**

9. **MARCHES : avenant N°2 du marché de réfection des voiries en enrobés – programme 2023**

10. **QUESTIONS DIVERSES**

Début de séance : 18H30

1. ADMINISTRATION : approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2023

Le conseil municipal approuve le Procès-verbal à l'unanimité

PV ADOPTE

2. FINANCES : coupes de bois dans la forêt communale d'Aÿ-Champagne – assiette 2024

L'ONF, gestionnaire de notre forêt communale, propose de procéder à des coupes de bois sur les parcelles forestières communales n°4,5 et 7.

Il est proposé d'approuver l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après,

Et de demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après,

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue oui/non (a)	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles	Houppiers oui/non	Petits diamètres oui/non	Diamètre vente (b)
9,1	2,8	amélioration	oui	sur pied			non	non	
10	4,33	amélioration	oui	sur pied			non	non	

(a) **à l'aménagement**
(b) en cm. A indiquer si les petits diamètres sont demandés en délivrance. C'est le diamètre à partir duquel les arbres seront vendus, sauf cas particuliers.

De laisser à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois sur pied et bord de route, la commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.,

De fixer les délais d'exploitation, façonnage et vidange des bois délivrés au : 31/08/2024

Et de donner pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente

ADOPTEE A L'UNANIMITE

PAS DE QUESTION

3. FINANCES : acquisition d'un jardin situé au lieudit La Planchette à Aÿ

Dans le cadre de la politique d'acquisition de la commune, **il est proposé** d'acheter une parcelle de jardin au lieudit « La Planchette », cadastrée section F n°581 d'une surface de 1295 m² au prix de 9.065 €.

La valeur vénale de cette parcelle étant inférieure à 180 000 €, l'évaluation domaniale n'est pas obligatoire et la commune ne réunit pas toutes les conditions pour solliciter une évaluation facultative à titre dérogatoire (commune de – 2000 habitants).

ADOPTEE A L'UNANIMITE

PAS DE QUESTION

4. SUBVENTION : attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'achat de tenues sportives de l'association Les Archers de Mareuil

L'association La Cie des Archers de Mareuil-sur-Aÿ a souhaité renouveler ses tenues de sport, leur achat remontant à 5 ans.

Le coût de cet investissement représente 3 100 €. Les tenues sont composées de polos, tee-shirts et casquette.

L'association sollicite une aide financière de la mairie afin de faire face à cette dépense.

Il est proposé une subvention couvrant 50 % de la dépense effectuée pour l'achat des polos soit la somme de 582€.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

PAS DE QUESTION

5. SUBVENTION : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Lire et Faire Lire dans la Marne

L'association « Lire et Faire Lire « dans la Marne poursuit son action dans notre Commune. Des enfants de la crèche bénéficient de ce programme grâce à l'intervention de bénévoles.

Cette association contribue à donner aux enfants le plaisir du livre et le goût de la lecture, tout en favorisant un lien intergénérationnel.
L'association développe également un programme de formation au bénéfice de ses membres afin de garantir des prestations de qualité.

En 2024, et comme chaque année, un livre est remis aux enfants participant à l'exposition de dessins sur le thème « Le jeu, les jeux et le sport pour 2024 », qui se déroulera en mai à la Maison pour Tous d'Epernay.

L'association sollicite une aide financière de la Commune pour l'aider à faire perdurer son activité et pour l'aider à l'achat de livres.

Il est proposé une subvention d'un montant de 300€.

PAS DE QUESTION

ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. SUBVENTION : demandes de subvention pour l'installation d'une structure d'escalade en bloc

Le conseil municipal a délibéré sur la construction d'une structure d'escalade de bloc et a fixé un plan de financement.

Suite au refus de subvention de l'agence nationale du sport (ANS), il est proposé de fixer un nouveau plan de financement, incluant notamment l'Etat par le biais de la DETR.

Pour rappel, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 86 160,00 € HT.

Il est proposé de déposer un dossier de subvention auprès de tous les financeurs potentiels (notamment toute subvention d'Etat, de la Région Grand Est, du Département de la Marne, de l'Europe, etc…) si des appels à projet le permettent ou d'autres modalités de subventionnement.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

V. *Droin indique qu'ils sont toujours très favorables à accompagner les clubs sportifs dans leur développement. Le club d'escalade compte plus de 70 licenciés. L'escalade et notamment les épreuves de bloc vont bénéficier d'une belle lisibilité lors des prochains Jeux olympiques. C'est aussi un plus pour les enfants et établissements scolaires. Par contre, à l'occasion de cette délibération, je voulais*

savoir si on pouvait avoir un compte rendu au fil de l'eau des subventions qu'on obtient car là, on découvre qu'on a pas eu de subvention sur cette structure .
A. Jacquart : on a eu la subvention du Département mais pas l'Agence Nationale du Sport.
Il est précisé que la subvention du Département est de 20 % .
P. Mehenni : on vous tiendra au courant des différentes démarches et si on peut obtenir un peu plus de subventions.

7. SUBVENTION : modifications du projet de panneaux photovoltaïques et demandes de subvention

Le conseil municipal a délibéré pour installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de l'école élémentaire de Mareuil-sur-Aÿ et de l'école maternelle Centre d'Aÿ. Cependant, sur l'école maternelle Centre, l'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis défavorable du fait de la localisation dans le périmètre du site patrimonial remarquable (SPR) d'Aÿ-Champagne.

En plus de l'école élémentaire de Mareuil sur Aÿ, il est donc proposé d'installer des panneaux photovoltaïques sur d'autres bâtiments de la commune ;

- La maison de Mareuil-sur-Aÿ,
- Le bâtiment des services techniques à Aÿ.

Le montant total pour les 3 bâtiments est de 101 307€ HT.

Ce projet a d'ores et déjà reçu l'appui de la dotation de soutien à l'investissement local, pour un montant de 19 590 €.

Il est proposé de solliciter les autres financeurs potentiels (notamment toute subvention d'Etat, de la Région Grand Est, du Département de la Marne, de l'Europe, etc…) si des appels à projet le permettent ou d'autres modalités de subventionnement.

V. Droin : Est-ce que c'est en autoconsommation ou en revente intégrale ? Est-ce qu'on a une idée du retour sur investissement ?

J-B. Soubieux : C'est en autoconsommation avec possibilité de revente du surcoût. Avec l'avantage de bénéficier avec un site équipé de pourvoir à la consommation d'autres sites sur un rayon de 2 km a priori. Sur le retour sur investissement, ce n'est pas évident de le donner dans l'immédiat. Il faudrait refaire un diagnostic plus récent.

P. Cazé : il y a 72, 5 kilowatt-crête (kWc) au total sur les 3 bâtiments donc c'est intéressant.
P. Mehenni : on est dans la transition énergétique, déjà qu'on soit dans l'autoconsommation, c'est déjà un plus. Bien sûr il y a de l'investissement ; le retour sur investissement, on pourra le réactualisé et on vous le donnera.
B. Parant : On n'a pas le droit de mettre des panneaux solaires ?
P. Mehenni : Il faut toujours demander l'avis de l'ABF parce que , au niveau du SPR, cela dépends, si c'est visible de la rue ou pas. Tu peux avoir des gens avec des cours intérieurs où cela ne se voit pas.
B. Parant : on ne regarde pas trop les toits des maisons
P. Mehenni : pas toi, mais l'Architecte des Bâtiments de France, lui, les regarde.
P. Cazé ajoute qu' avec un peu de chance et vu les évolutions juridiques, peut-être que l'Etat finira par influencer sur les ABF pour permettre une évolution.

Il précise qu' il y a des notions de visibilité depuis la rue mais également les coteaux donc est-ce que cela ne va pas faire effet de miroitement depuis les coteaux. En tout cas, là à l'occurrence, c'était défavorable.
V. Droin : au niveau de la toiture de la Maison de Mareuil, si un jour, on veut isoler, cela ne posera pas de problème d'avoir des panneaux ?

P. Cazé pense que non et M. Bouyé ajoute qu'on isolera de l'intérieur.

.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. JURIDIQUE : convention relative à la prise en charge du coût de raccordement électrique du terrain situé 18 rue des Carelles à Aÿ-Champagne -refacturation MHCS

Dans le cadre des travaux de construction d'hébergements pour vendangeurs au 18 rue des Carelles de la société MHCS, des travaux de raccordement électriques sont nécessaires.

Ces travaux réalisés par ENEDIS sont à la charge de la commune pour la part située sur le domaine public entre le poste de transformation et le terrain. Ils représentent un coût de 22 137,84 € TTC.

Après échange, la société MHCS a donné son accord pour prendre à sa charge cette dépense.

Dans ce cadre, il est nécessaire pour la commune d'Aÿ-Champagne et MHCS **de signer une convention** précisant les conditions financières de cette opération.
La commune payera directement les travaux à ENEDIS. MHCS procèdera ensuite à leur remboursement.

PAS DE QUESTION

ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. MARCHES : avenant N°2 du marché de réfection des voiries en enrobés -programme 2023

Dans le cadre du programme 2023 de réfection de voiries en enrobé, il a été décidé de refaire plusieurs rues dans chacune des 3 communes. Sur la commune d'Aÿ, des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires suite à un affaissement rue Clamecy. Rue Paget, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour une reprise de caniveau.

Il est proposé de signer l'avenant concernant ces modifications :

Travaux supplémentaires :

Rue de Clamecy

Reprise de voirie suite à un affaissement, comprenant :
- Terrassement par aspiration
- Remblaiement par matériaux auto compactant

- Mise en œuvre de GNT
- Mise en œuvre d'un BBSG 0/10

Sous-total 3 790,00 € HT

Rue Paget

Reprise de caniveau CC1 + béton

Sous-total 412,00 € HT

TOTAL : 4 202,00 € HT

Modification de l'article 3 de l'Acte d'Engagement :

Montant du marché initial : 160 172,13 € HT
Montant du marché et de l'avenant 1 : 164 912,33 € HT
Montant de l'avenant 2 : 4 202,00 € HT
Nouveau montant du marché : 169 114,33 € HT

Quelques échanges autour des termes techniques : M. Bouyé précise donc que BBCG signifie Béton Bitumeux Semi-Granu, comme il avait précisé que GNT, c'est de la grave non traitée.

V. Droin demande ensuite : dans la rue des Mayeurs, on en train de refaire un caniveau ?
T. Bouyé : absolument. Quand on a refait cette rue, il y a maintenant 3 ans de mémoire, on n'avait pas touché au caniveau qui était en pavés. Malheureusement, ils ne sont plus étanches. Donc on rencontre des problèmes sur les caves qui se trouvent souterraines. On va remettre des CC1 , qui sont des grandes plaques de caniveau. Donc on va reprendre toute cette partie là avec du CC1afin qu'il n'y ait plus de désagréments liés à l'eau qui doit s'écouler dans les caves.
Ce ne sont pas celles de chez Goyard.
V. Droin : ce sera sur toute la longueur ?
T. Bouyé : on est sur 20/25m, on ne va pas jusqu'en bas.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme Mehenni cite les décisions prises sur délégations

10. QUESTIONS DIVERSES

V. Droin demande où en est la vidéoprotection sur les 3 communes.

J-B. Soubieux : Sur Aÿ, on est en toute fin de travaux. On est beaucoup derrière le SIEM et l'entreprise retenue car là, il nous reste une caméra à installer et la fin des paramétrages. Pour Mareuil et Bisseuil, on a eu l'étude du référent sûreté de la gendarmerie qui a préconisé une implantation donc on va faire les chiffrages cette année.. Et une première demande de subvention. Et ce qui avait été dit, c'était une inscription budgétaire de travaux en 2025.

V. Droin demande alors si les élus pourront être associés à l'implantation.
J-B. Soubieux : l'implantation suivra beaucoup ce que nous dit la gendarmerie. Après, on pourra vous le présenter.
T. Bouyé : on a reçu l'ensemble des points d'implantation avec dessus les différents types de caméras possibles car certaines caméras vont lire les plaques et d'autres, je dirais plutôt le paysage . On a bien été informé du plan de situation proposé par le référent sûreté.
V. Droin : on aimerait bien aussi les membres du conseil communal être informés. Et on peut donner notre avis.

V. Droin : est-ce qu'on peut faire un point sur l'Opération de Revitalisation du Territoire ?
P. Mehenni : sur l'ensemble de l'ORT ?
V. Droin : Peut-on avoir un point d'étape, comme cela une fois par an ?
Avant le prochain conseil, savoir où on en est ? Si l' OPAH est envisagée ?
P. Mehenni : alors, cela c'est au niveau de l'Intercommunalité .
Je peux vous donner un point d'étape sur Aÿ- Champagne, je ne vais pas vous parler de Bouzy, l'autre commune concernée par l'ORT. Donc on va vous l'envoyer.
Et pour l'OPAH, il y a une étude qui a été lancée , pour remettre en place cette opération programmée d'amélioration de l'habitat qui fonctionne très bien, qu'on a déjà eu 2 fois, qui a été renouvelé e 1 fois, c'est un dossier suivi par Philippe Maussire.

V. Droin demande un point sur l'immeuble qui a brûlé il y a un an et demi

P. Mehenni : Plurial a été longtemps en attente du retour des assurances. A priori, ils devraient finaliser le montant des remboursements ; c'est ce montant remboursé qui déterminerait le but du projet. La commune a envie de travailler avec Plurial pour trouver peut-être une autre destination à cet immeuble. Ils ne savent pas encore eux s'ils vont le démolir ou le reconstruire ; s'ils vont le réhabiliter en gardant les 2 étages qui n'ont pas été détruits. Tout est ouvert, on va organiser une rencontre avec eux et réfléchir pour soit refaire du logement, soit une résidence senior dans ce quartier qui a un supermarché, une boulangerie, un espace vert à l'arrière...

B. Parant pense qu'il faut démolir ce bâtiment et espère que les caméras de sécurité seront installées car encore dimanche, il y a une voiture qui a brulé.
B. Parant est informé du fait qu'il y a eu 2 voitures de brûler , que ce n'est pas à la commune de retirer le véhicule mais au propriétaire et en fonction du temps de réponse des assurances.

Pour les caméras ,P. Mehenni précise qu'il y aura des caméras à toutes les intersections car l'objectif est de couvrir les sorties et arrivées des véhicule s qui commettraient des délits sur la commune. Il n'y

aura pas de caméras dans toutes les rues. C'est un outil de résolution d'enquête. On ne va pas regarder tous les endroits de notre commune. Derrière les caméras, il faut des gens qui les regardent.

V. Droin : le dispositif est évolutif ? si on veut rajouter des caméras, on le peut ?

P. Mehenni : oui

J-B. Soubieux : C'est dimensionné pour faire des extensions, le serveur placé à la mairie d'Aÿ est déjà dimensionné pour des extensions futures, plus Mareuil et Bisseuil.
S. Dailly : donc il faut des gens qui regardent. Le samedi, le dimanche, la nuit, cela se passe comment ?
P. Mehenni précise qu'on regarde les caméras que s'il y a un besoin de vérifier quelque chose.
S. Dailly : c'est enregistré et c'est après qu'on va regarder. .. Moi, j'avais cru comprendre que cela servait aussi à la verbalisation des véhicules mal stationnés, ou qui n'avaient pas mis le disque bleu. Or, on ne peut pas faire cela 3 jours après.
J-B. Soubieux : C'est un schéma différend des grandes villes où ils ont des équipes 24h /24 et ils peuvent faire de la verbalisation à distance.
Il indique que les policiers municipaux quand ils sont dans le bureau pourront laisser la caméra. Mais pour la commune, c'est surtout un outil de résolution ; la verbalisation en direct avec la vidéoprotection, c'est très encadré en termes juridiques, il faut un accord du Procureur..
V. Droin : on pourra faire quand même de la surveillance en direct ?
J-B. Soubieux : ou si on a un événement, par exemple, pour les fêtes Henri IV, quelqu'un peut être en continu devant, cela n'est pas interdit.

Il n'y a plus ensuite de question, la séance est levée.

Début de séance : 19H06

Dominique LEVEQUE

Maire

Pierre CAZE

Secrétaire de séance